

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bromophen Révélateur (Partie B)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Bromophen Révélateur (Partie B)
Numéro du produit	1960549
Identification interne	10006
Taille du récipient	600g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Révélateur Photographique
--------------------------	---------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Distributeurs
France: Lumière Imaging France SAS,
Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle,
F-69443 Lyon Cedex 3. Tel: +33 4 26 29 85 53.
Belgique: De Beukeler NV,
Boomsesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique.
Tel: +32(0) 3 870 59 00. Fax: +32(0) 3 870 59 12

Suisse: LE BON IMAGE GmbH,
Langener Str. 100, D-63073 Offenbach, Allemagne.
Tel: +49(0) 69 86 00 65 15,
Fax: +49(0) 69 86 00 65 16.
e-mail: info@bon-image.com.
Importateur Suisse: voir à droite

Personne à contacter	France: Contacter Distributeur, email: info@lumiere-imaging.fr Belgique, Suisse: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be
----------------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France: En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59 Belgique: Centre Antipoisons, Tél: 070 245245 Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 145, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch
--------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

Bromophen Révélateur (Partie B)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CARBONATE DE SODIUM 30-60%		
Numéro CAS: 497-19-8	Numéro CE: 207-838-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485498-19-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36	
Sulphite de Sodium 30-50%		
Numéro CAS: 7757-83-7	Numéro CE: 231-821-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119537420-49-XXXX
Classification Non Classé	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R31.	
Bromure de potassium 1-5%		
Numéro CAS: 7758-02-3	Numéro CE: 231-830-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119962195-33-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R36.	

Bromophen Révélateur (Partie B)

Benzotriazole		<1%
Numéro CAS: 95-14-7	Numéro CE: 202-394-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979079-20-XXXX
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R22. Xi;R36. R52/53.	
Eye Irrit. 2 - H319		
Aquatic Chronic 2 - H411		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Ce produit est sévèrement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Soufre. Sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Bromophen Révélateur (Partie B)

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas respirer les poussières. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter tout déversement. Lire et suivre les recommandations du producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie déterminé: Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 10 mg/m³

Sulphite de Sodium (CAS: 7757-83-7)

Bromophen Révélateur (Partie B)

PNEC	- Eau douce; 1.33 mg/l - Eau de mer; 0.13 mg/l
-------------	---

Bromure de potassium (CAS: 7758-02-3)

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 95 mg/kg p.c. /jour Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.75 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.475 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 95 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.66 mg/m ³
-------------	---

PNEC	- Sol; 3.2 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l - Eau de mer; 41 mg/l - Eau douce; 0.52 mg/l
-------------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre pulvérulente.
Couleur	Blanc.
Odeur	Pas d'odeur caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 10
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau. 100%

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité

La réactivité de ce produit sera typique de celle de la classe de produits suivante: Bases - inorganiques. Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité.

Bromophen Révélateur (Partie B)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Acides forts. Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Eviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Soufre. Sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané La poudre peut irriter la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Considérations médicales Peut aggraver les affections existantes suivantes: Affections cutanées et allergies. Problèmes aux yeux déjà existants.

Benzotriazole

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀) 560,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 560,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

CARBONATE DE SODIUM

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 320 (Bluegill) mg/l, Poissons

Sulphite de Sodium

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 220 - 460 mg/l, Poissons

Bromophen Révélateur (Partie B)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 69 mg/l, Daphnia magna

Bromure de potassium

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 3200 (Onchorhynchus) mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 600 mg/l, Daphnia magna

Benzotriazole

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 26 (Lepomis macrochirus) mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 91 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL₅₀, 72 hours: 231 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential La bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

Classe déchet 090101

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Bromophen Révélateur (Partie B)

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Etiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Voir le document annexé: Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)[= Safe Use of Mixtures Information (SUMI)]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR HARMAN TECHNOLOGY. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Bromophen Révélateur (Partie B)

Références littéraires clés et sources de données	European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Fiche de données de sécurité. divers fabricants. Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984
Publié par	Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com
Date de révision	27/09/2017
Révision	2
Remplace la date	14/05/2015
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation professionnelle)

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

Durée maximale	1 heure par jour pour la dilution des concentrés liquides ou la dissolution des poudres (le cas échéant). 1 heure par jour pour les activités de mélange et élimination. 6 heures par jour pour l'application (= traitement).
Fréquence d'exposition	Dissolution des poudres : 25 jours par an. Dilution des liquides et toutes les autres activités : 50 jours par an.
État physique	Livré : liquide concentré ou poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure). Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison. Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate. Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours. Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle.
---	--



Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène et de sécurité.
Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.
S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets.
Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

Descripteurs d'utilisation

PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit. Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation par le consommateur)

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

Maximum duration	15 minutes par jour pour la dissolution des poudres (le cas échéant). 15 minutes par jour pour les activités de mélange et élimination. 4 heures par jour pour l'application (= traitement).
Fréquence d'exposition	Dissolution des poudres : 12 jours par an. Dilution des liquides et toutes les autres activités : 25 jours par an.
État physique	Livré : liquide concentré ou poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle.
Conditions du procédé	Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation de bon niveau. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé	Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
--	--



Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.
 Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
 Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.

Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

Descripteurs d'utilisation

C-Utilisation par des consommateurs.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit.

Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.